



Procès-verbal – COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le 12 janvier à 17h30, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique également convoqué le 19 décembre 2025, s'est réuni dans la salle de réunion de Somme numérique à Amiens et par téléconférence conformément aux statuts du syndicat mixte. La séance est présidée par M. VARLET Philippe, Président du syndicat mixte Somme numérique.

Ouverture de la séance

- 1 - Constat du quorum – « le Comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses délégués en exercice, sont présents ou représentés » (cf. article 13 du règlement intérieur)
- 2 – Pouvoirs (aucun membre ne peut disposer de plus d'un pouvoir de vote).
- 3 - Désignation du secrétaire de séance
- 4 – Approbation du procès-verbal de la séance du 01 décembre 2025

Composition du Comité syndical et répartition des voix (article 7 des statuts) :

- Le Département de la Somme désigne 6 délégués qui disposent chacun de 6 voix
- Amiens Métropole désigne 6 délégués qui disposent chacun de 6 voix
- Les EPCI de moins de 30 000 habitants désignent 2 délégués qui disposent chacun d'une voix
- Les EPCI de 30 000 à 50 000 habitants désignent 3 délégués qui disposent chacun d'une voix ;
- Les EPCI de plus de 50 000 habitants désignent 4 délégués.

Les statuts ne prévoient pas la désignation de suppléant.

Tenant compte de ces éléments, nous comptabilisons 104 voix pour la totalité des délégués.

1 - Constat du quorum : « le Comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses délégués en exercice, sont présents ou représentés » (cf. article 13 du règlement intérieur). Pour cette séance, le comité syndical est constitué de 14 élus présents et 10 délégués représentés, soit un total de 64 voix.

2 – Pouvoirs (aucun membre ne peut disposer de plus d'un pouvoir de vote) : ils sont listés dans les tableaux ci-dessous.

3 - Désignation du secrétaire de séance du jour : Monsieur PARSIS Laurent

	Présents	Pouvoirs	Voix
1	Philippe VARLET	Mathilde ROY	7
2	Laurent PARSIS	Hubert DE JENLIS	7
3	Jean-Philippe DELFOSSE	Alain GEST	7
4	Julien LEFEBVRE	Arnaud DE MONCLIN	2
5	François DEBEUGNY	Denis DEMARCY	2

	Présents en téléconférence	Pouvoirs	Voix
1	Hervé DEFRENCE	Margaux DELETRE	7
2	Jacky THUEUX	Guy PENAUD	7
3	Jean-Luc WALIGORA	Marc FOUCault	7
4	Patrick BLOCKLET	Isabelle DE WAZIERS	2
5	Joel BEAUMONT		1
6	Jean-Dominique PAYEN	Christian BEAUFILS	2
7	Françoise MAILLE-BARBARE		6
8	Brigitte LHOMME		6
9	Jacques MASSET		1

	Excusés	19	Michael MAILLE
1	Anne PINON	20	James HECQUET
2	Matilde ROY	21	Patricia POUPART
3	Marc FOUCault	22	Romuald TRABOUILLET
4	Paul-Eric DECLE	23	Isabelle DE WAZIERS
5	Guy PENAUD	24	Arnaud DE MONCLIN
6	Alain GEST	25	Christian BEAUFILS
7	Hubert DE JENLIS	26	Christian LEBRUN
8	Arnaud BIHET	27	François DURIEUX
9	Josiane HEROUART	28	Denis DEMARCY
10	Frédéric FAUVET	29	Laurent JACQUES
11	Philippe MAROTTE	30	Jean-Marc GILLET
12	Fabrice FRION	31	Bruno SAINTYVES
13	Claude JACOB	32	Guy HAZARD
14	Jean GORRIEZ	33	Julien LEFEBVRE
15	Anna-Maria LEMAIRE		
16	Jean-Michel FOURNIER		
17	Frédéric LECOMTE		
18	Christophe VASSENT		

Le mot du Président

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,
Je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Qu'elle vous apporte santé, joie et réussite dans chacun de vos projets personnel ou professionnel.

Je veux exprimer ma gratitude aux vice-présidentes et vice-président, ainsi qu'aux membres du Bureau, pour leur engagement constant.

J'adresse également mes remerciements à l'ensemble des membres du comité syndical, dont la présence et l'implication tout au long de l'année écoulée ont été essentielles.

Je tiens aussi à saluer le travail remarquable de toutes les équipes de Somme Numérique, dont l'investissement et le professionnalisme ont permis d'atteindre les objectifs de 2025.

Des remerciements particuliers pour Marie-Laure et Nicolas, qui ont impulsé la dynamique et géré chaque jour les problèmes, petits ou plus importants, qui jalonnent la vie de notre collectivité.

Je me réjouis de poursuivre cette dynamique collective et de bâtir ensemble les projets qui feront l'année à venir.

Aujourd'hui, notre séance est principalement dédiée à la présentation du budget primitif pour l'année 2026 et le dernier budget de cette mandature.

Ce projet budgétaire s'inscrit dans la continuité des orientations majeures approuvées lors du Débat d'orientations budgétaires de décembre 2025.

Le budget 2026 traduit les enjeux financiers liés au réseau d'initiative publique ainsi que les relations entretenues avec Altitude Infra Somme dans le cadre de la délégation de service public.

A ce sujet je vous confirme que j'ai signé l'avenant numéro 6 de notre contrat d'affermage, comme convenu lors du dernier comité syndical. 99% de nos demandes ont été entendues et respectées. Ce budget accompagne également notre volonté d'améliorer l'organisation et l'efficacité des services publics locaux, en partenariat avec les collectivités et établissements publics engagés dans la démarche des Territoires connectés et durables.

S'agissant des services mutualisés, Somme Numérique poursuit son rôle moteur dans la transition numérique du territoire, avec des retombées positives pour les acteurs publics et pour la qualité des services proposés aux habitants.

L'implication du syndicat mixte dans les actions d'inclusion numérique se renforce notamment grâce à l'animation de la feuille de route Somme Numérique Ensemble.

Par ailleurs, le syndicat continue d'accompagner les collectivités dans le développement des usages numériques, tout en garantissant la protection des données publiques et en soutenant la dématérialisation des procédures.

Nous demeurons enfin particulièrement attentifs à la sécurité de nos infrastructures, des outils numériques et du système d'informations.

A ce sujet, j'ai le plaisir de vous informer que l'établissement a reçu l'accord des certifications ISO27001 et hébergement de données de santé, à l'issue de l'audit mené par l'AFNOR début décembre. Il s'agit d'une belle reconnaissance qui nous ouvre également des opportunités pour valoriser notre offre de services. Je remercie tous celles et ceux qui se sont mobilisés pour obtenir cette certification.

Au cours de cette séance, je vous inviterai à doter le syndicat mixte des ressources humaines et financières nécessaires pour mener à bien des objectifs à la fois ambitieux, réalistes et indispensables pour notre territoire.

Je serai très attentif à vos contributions, observations et retours sur chacun des points de l'ordre du jour.

Merci pour votre écoute.

Délibérations

1. Budget principal – cotisations syndicales 2026

La présente proposition fait suite aux éléments présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 01 décembre 2025. Au regard des dépenses projetées pour l'exercice 2026, il est proposé de porter la cotisation 2026 des membres de Somme Numérique à 0.43€ par habitant pour le Département de la Somme et 0.60€ par habitant pour les EPCI.

Cela représente une recette de 599 245.60€ pour le budget principal du syndicat mixte :

Membre	population 2025 source dgcl	2026	
Département	565 540	0,43	243 182,20
CA Amiens Métropole	186 188	0,60	111 712,80
CA Baie de Somme	48 643	0,60	29 185,80
CC Avre Luce Noye	22 013	0,60	13 207,80
CC de la Haute Somme	26 950	0,60	16 170,00
CC du Grand Roye	25 661	0,60	15 396,60
CC du Pays du Coquelicot	28 330	0,60	16 998,00
CC du Val de Somme	26 826	0,60	16 095,60
CC du Vimeu	22 701	0,60	13 620,60
CC Est de la Somme	19 998	0,60	11 998,80
CC Nièvre et Somme	28 077	0,60	16 846,20
CC Ponthieu Marquenterre	33 287	0,60	19 972,20
CC Somme Sud Ouest	38 709	0,60	23 225,40
CC Terre de Picardie	18 227	0,60	10 936,20
CC Territoire Nord Picardie	31 392	0,60	18 835,20
CC Villes Sœurs	36 437	0,60	21 862,20
			599 245,60

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident de baisser la cotisation 2026 des membres de Somme Numérique à 0.43€ par habitant pour le Département de la Somme et 0.60€ par habitant pour les EPCI. Le nombre d'habitants servant de base de calcul est issu des données publiées par la Direction Générale des Collectivités Locales sur le site du Ministère de l'Intérieur.

Adoptée à l'unanimité

2. Déploiement du réseau de fibre optique public – participation des membres au remboursement des échéances d'emprunt 2026

Somme Numérique a commencé à emprunter en 2005 pour le déploiement du réseau public de fibre optique départemental. En effet, au fil des projets de déploiement, le Département et les EPCI ont mandaté le syndicat mixte pour emprunter pour leur compte, et se sont engagés à rembourser les échéances annuelles correspondant à leur part d'investissement.

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2025, le Comité syndical avait validé une proposition d'ajustement sur le remboursement des annuités restantes afin de donner de la visibilité sur les remboursements restants jusqu'au terme de ces emprunts.

Somme Numérique

Pour mémoire, la valeur de la contribution avait fortement baissé au budget 2025 tenant compte des contraintes financières de nos membres. Elle va remonter légèrement pendant quelques années, pour se figer finalement à un même montant jusqu'au terme des remboursements.

Le montant global dû par chaque membre n'a pas été modifié, ni la durée de ces remboursements.

Par ailleurs, le syndicat mixte a figé les taux variables et prend donc le risque d'éventuels changements à venir.

Le Président propose au Comité syndical de valider les contributions 2026 et le présent détail qui sera joint à la délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver l'état de remboursement des emprunts par les membres du syndicat mixte pour l'exercice 2026.

Les emprunts pour le programme de Montée en débit, souscrits pour le compte des communautés de communes TERRITOIRE NORD PICARDIE, SOMME SUD OUEST et AVRE LUCE NOYE sont désormais soldés, expliquant la baisse de leur contribution entre 2025 et 2026. Les emprunts liés au réseau structurant pour le compte d'Amiens Métropole et du Département de la Somme arrivent à échéance en 2037.

Les emprunts souscrits pour le déploiement FTTH pour le compte des autres EPCI arrivent à échéance en 2050, sauf pour VAL DE SOMME qui doit rembourser l'emprunt uniquement pour le FTTH1 jusqu'en 2040.

En synthèse, la participation des membres au titre du remboursement des échéances d'emprunt s'élève à 2 774 118,85€ pour l'année 2026 et se décompose comme suit :

	Rappel 2024	Rappel 2025	2026
DEPARTEMENT	1 852 498,58	1 268 049,10	1 293 927,65
AMIENS METROPOLE	302 383,98	251 608,59	256 743,46
CC TERRITOIRE NORD PICARDIE	147 933,34	101 386,78	91 828,07
CC SOMME SUD OUEST	230 376,94	138 690,44	125 597,30
CC AVRE LUCE NOYE	120 607,90	74 439,54	63 589,27
CC VAL DE SOMME	110 894,17	77 342,52	78 920,94
CC VILLES SŒURS	342 886,25	218 116,32	222 567,67
CC NIEVRE ET SOMME	146 180,38	75 391,48	76 930,08
CA BAIE DE SOMME	132 270,54	86 802,70	88 574,18
CC GRAND ROYE	131 071,69	86 015,95	87 771,37
CC HAUTE SOMME	144 925,96	95 107,76	97 048,73
CC EST DE LA SOMME	114 912,90	65 571,90	66 910,10
CC PONTHIEU MARQUENTERRE	287 524,95	164 068,24	167 416,57
CC TERRE DE PICARDIE	96 679,64	55 167,59	56 293,46
TOTAL	4 161 147,22	2 757 758,90	2 774 118,85

Afin de tenir compte de l'importance de la contribution du Département qui s'élève globalement à 1 293 927,65€, cette somme sera appelée par l'émission de 2 titres de recette selon l'échéancier suivant : 634 000€ au 31 mars 2026 et le solde au 30 juin 2026. Les sommes dues par les autres membres seront appelées par l'émission de titres de recette en début d'année 2026.

Adoptée à l'unanimité

3. Approbation du schéma de résilience des infrastructures numériques et Autorisation de Programme

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des services numériques, il est apparu nécessaire de définir un schéma de résilience pour les infrastructures numériques construites par le syndicat mixte et exploitées par Altitude Infra.

Ce schéma vise à préparer, anticiper et garantir la continuité d'activité en cas d'incident technique majeur, préserver l'intégrité et la disponibilité des données et services publics, ainsi que des services très haut débit fournis par les opérateurs usagers du réseau.

L'enveloppe financière affectée à ces projets s'élève à 8,5 millions d'euros, destinés à la mise en œuvre des actions prévues par le schéma. Ces investissements sont réalisés grâce au fonds de réinvestissement alimenté par la clause de retour à meilleure fortune du contrat de délégation de service public. L'avenant 6 approuvé par délibération du 1er décembre 2025 vient préciser les conditions de mobilisation de ce fonds et identifie des projets qui relève de la maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte et d'autres qui doivent être traités par le délégataire. La présente Autorisation de programme couvre les projets identifiés sous maîtrise d'ouvrage publique. Conformément aux règles applicables en matière de gestion budgétaire et de contrôle des engagements financiers, il convient d'approuver le schéma et d'autoriser le programme et les crédits de paiement afférents.

En effet, la procédure des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiement (CP) est prévue par l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT). Elle constitue un aménagement du principe d'annualité qui permet d'adapter la programmation de certaines dépenses, notamment d'investissement, qui voient leur réalisation s'échelonner sur plusieurs exercices. Elle permet alors d'effectuer une gestion pluriannuelle de l'engagement des dépenses.

Il est proposé à l'assemblée de procéder à la création d'une Autorisation de Programme et de valider les Crédits de Paiement 2026 au budget annexe Infrastructures numériques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver le schéma de résilience des infrastructures numériques. Il est inscrit au Budget Primitif 2026 du budget annexe Infrastructures numériques, une Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) nommée RÉSILIENCE (N° interne 2633) dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du programme : 8 500 000 Euros
- Durée : 8 ans
- Crédits de Paiement :

2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €

Adoptée à l'unanimité

4. Grille tarifaire des services mutualisés 2026

Le Président propose au Comité syndical d'approver la grille tarifaire des services rendus par le syndicat mixte, conformément aux éléments détaillés lors du Débat d'orientations budgétaires.

Le projet de grille tarifaire ainsi que les modifications principales apportées sur les services d'administration électronique, sont transmis en pièce jointe.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approver la grille tarifaire des services mutualisés du syndicat mixte Somme Numérique annexée à la présente délibération. La Charte de services mutualisés ainsi que les conventions-types destinées à la mise à disposition des services mutualisés sont mises à jour tenant compte des compléments apportés par la présente délibération à l'offre de services du syndicat mixte.

Adoptée à l'unanimité

5. Contribution ENT de l'année scolaire 2025-2026

Comme le prévoit la Charte de fonctionnement du service mutualisé des espaces numériques de travail, le Comité syndical doit se prononcer sur la tarification du service au regard des dépenses réelles constatées pour l'année scolaire 2025-2026. Le service a concerné 40 194 élèves dans 464 écoles maternelles et primaires du département de la Somme. Ce service comprend également la création de comptes pour 131 enfants inscrits en IMEI.

Au regard des éléments présentés, le Président propose de fixer la contribution par élève pour le périmètre des membres du syndicat mixte, à 7,10€ par élève.

Objet	Montant € TTC
EDIFICE plateforme ENT	52 091,43
Madmagz	33 402,44
Edumedia	25 563,69
Universalis	44 524,90
Edifice - Montée de version sécurité renforcée	2 663,99
Personnel et charges support	116 800,00
CANOPE	15 000,00
TOTAL dépenses année scolaire 2025-2026	290 046,45
Contribution 2026 € TTC /élève	7,10

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident de fixer la contribution du service mutualisé des Espaces Numériques de Travail à 7,10€ par élève pour l'année scolaire 2024-2025, pour les collectivités et établissements situés sur les territoires membres de Somme Numérique, et 12€ par élève en cas de territoire non membre.

Adoptée à l'unanimité

6. Offre tarifaire du service mutualisé des formations « Aidant Numérique » et « Aidant Connect »

Le service de médiation numérique de Somme Numérique s'est fortement développé depuis 2 ans sous l'impulsion de ses membres, principalement par le mandat du Pacte des Solidarités du Département de la Somme.

Somme Numérique s'est également engagé dans la coordination territoriale et l'animation du réseau des acteurs d'inclusion numérique, via le dispositif Somme Numérique Ensemble, en copilotage avec le CCAS d'Amiens et la Préfecture de la Somme.

Parmi les enjeux de la feuille de route départementale d'inclusion numérique, nous avons identifié le besoin de montée en compétence des agents publics et de professionnalisation de la filière des médiateurs numériques. Dans ce contexte, le syndicat mixte a bénéficié d'une subvention de 20 000 € en 2025, pour organiser des formations Aidant connect et Aidant numérique.

AIDANT NUMERIQUE

La formation « Aidants Numériques » joue un rôle indispensable pour doter les acteurs de terrain des compétences nécessaires à l'accompagnement des publics fragiles. En effet, les agents des collectivités en contact direct avec la population doivent être en mesure d'identifier rapidement les difficultés numériques rencontrées par les usagers et de leur apporter un soutien adapté. Dans ce cadre, cette formation a pour objectifs principaux :

- Apprendre à diagnostiquer le niveau d'autonomie et les besoins d'accompagnement numérique des publics.
- Connaître le réseau de médiation numérique et d'aidants professionnels sur son territoire pour pouvoir orienter les personnes.
- Appréhender les règles juridiques liées à la protection des données à caractère personnelles.
- Adopter la bonne posture lors de l'accompagnement des usagers.

Il s'agit donc d'une formation de premier niveau ouverte à tous les agents publics en situation d'accueil de la population, dans un rôle de diagnostic et d'orientation des usagers.

Cette formation peut également être adaptée pour les élus.

AIDANTS CONNECT

Cette formation a été conçue pour les médiateurs numériques qui réalisent les démarches administratives en ligne des usagers. Elle légitime et protège les agents tout en garantissant le respect de la réglementation sur la protection des données personnelles des usagers.

« Aidants Connect » s'adresse aux acteurs dont la structure est labellisée par l'ANCT et donne droit à une carte professionnelle qui protège l'agent, son employeur et l'usager.

Il s'agit ici d'une formation qualifiante pour accompagner les usagers vers l'autonomie numérique.

Tenant compte de la dynamique engagée auprès des structures sur le territoire, le Président propose au Comité syndical de reconduire ce dispositif en 2026 avec une nouvelle offre tarifaire, puisque l'enveloppe de la subvention a été consommée en 2025.

La formation Aidant numérique pourrait également être ouverte aux élus avec des adaptations de parcours.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approver l'offre tarifaire 2026 pour les formations « Aidant Numérique » et « Aidant Connect » dispensées par Somme Numérique comme suit :

- Tarif membre : 250€ par jour – Plafond 2 200€ à partir de 9 agents d'une même structure.
- Tarif non membre : 300€ par jour – Plafond 2 500€ à partir de 9 agents d'une même structure.

Adoptée à l'unanimité

7. Contributions réseau – grille de tarifs

Au titre de son activité, le syndicat mixte fournit un accès Internet haut débit ou très haut débit aux sites publics de ses membres, qui constituent un Groupement Fermé d'Utilisateurs. Cela permet d'appliquer une tarification adaptée en profitant des infrastructures publiques et de marchés mutualisés.

En effet, le syndicat mixte achète des prestations négociées spécifiquement auprès d'ALTITUDE INFRA SOMME et se présente ainsi comme le principal consommateur de services de la DSP locale pour son GFU. Par ailleurs, le syndicat mixte dispose de 3 liens de Transit IP pour fournir le service très haut débit, afin de garantir la continuité de service. Il achète également les services de filtrage Web (proxy) et de pare-feu pour fournir des liaisons sécurisées.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer le montant des contributions correspondant à la fourniture de ces services.

Monsieur le Président invite le comité syndical à délibérer sur le montant des contributions.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'élever la contribution réseau annuelle par site connecté au réseau en fibre optique du Réseau d'Initiative Publique de Somme Numérique à :

Type d'offre	Services	Abonnement annuel	Frais d'accès au service	Frais de raccordement	Sécurisation du réseau Proxy + Pare-feu
GFU FTTO Ou FTTE	200 Mbps symétrique garanti sur infrastructure dédiée	840 € HT	1 500 € HT	Sur devis	Inclus
	> de 40 sites : 200 Mbps symétrique garanti sur infrastructure dédiée	795 € HT	1 500 € HT	Sur devis	Inclus
	500 Mbps symétrique garanti sur infrastructure dédiée	1100 € HT	1 500 € HT	Sur devis	Inclus
	1 Gbps symétrique garanti sur infrastructure dédiée	1240 € HT	1 500 € HT	Sur devis	Inclus

Somme Numérique

	10 Gbps symétrique garanti sur infrastructure dédiée	2000 € HT	1 500 € HT	Sur devis	Inclus
--	--	-----------	------------	-----------	--------

GFU FTTH initiale	Jusqu'à 1 Gbps asymétrique non garanti	430 € HT	0 € HT	0 € HT	Inclus
GFU FTTH connect	Jusqu'à 1 Gbps asymétrique non garanti avec interconnexion Lan-to-Lan vers sites FTTO	600 € HT	75 € HT	0 € HT	Inclus

GFU BHNS	Redevance par lien BHNS	300 € HT	/	Sur devis	/
FON	Uniquement sur réseau de collecte IRU calculé par mètre linéaire		Sur devis		/

Changement d'offre (Upgrade ou Downgrade) : sur devis et sous réserve du changement de l'équipement d'activation.

Conditions particulières :

FTTH : GTI 8 heures incluse

FTTH : option GTR 10H HO pour 15€ HT /mois

FTTO / FTTE : GTR 4H 24/7 HNO incluse

Le service de connectivité fourni par Somme Numérique comprend une surcouche de sécurité composée d'un pare-feu et d'un service de filtrage Internet (proxy).

Les membres du GFU peuvent également ponctuellement bénéficier d'autres services inclus dans le catalogue du délégué du réseau, dans ce cas c'est la grille tarifaire annexée à la convention de Délégation de Service Public conclue avec Altitude qui s'applique.

Pour le haut débit DSL (uniquement les sites existants) :

Type d'offre	Débit	Montant abonnement annuel
ADSL	Jusqu'à 20 Mbps débit max non garanti	180 € HT
ADSL +GTR 4H	Jusqu'à 20 Mbps débit max non garanti + GTR 4H HO	480 € HT
SDSL	Jusqu'à 5 Mbps débit garanti GTR 4H HO	840 € HT

Cette contribution est due par les EPCI pour tous les sites de leur territoire, qu'ils relèvent de la compétence communale ou intercommunale.

Adoptée à l'unanimité

8. Budget primitif 2026

Un rapport explicatif ainsi qu'une présentation synthétique des crédits proposés au titre du budget principal et des budgets annexes 2026 sont transmis aux élus, afin de préciser la nature et l'objet des crédits inscrits sur chaque budget.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver le budget primitif de l'exercice 2026.

Budgets	Projet BP 2026
Budget principal - Fonctionnement	1 513 750
Budget principal - Investissement	429 000
Budget annexe - "Centre de services numériques" - Fonctionnement	2 379 500
Budget annexe - "Centre de services numériques" - Investissement	685 000
Budget annexe - "Infrastructures numériques" - Fonctionnement	23 117 056
Budget annexe - "Infrastructures numériques" - Investissement	28 186 000

Adoptée à l'unanimité

9. Crédit d'une offre de services mutualisée pour la gestion sécurisée des documents agents et sa charte associée.

La dématérialisation des processus administratifs impose des obligations fortes de sécurité et de confidentialité pour la conservation des documents sensibles, notamment les fiches de paie et autres actes administratifs relatifs aux agents publics. La mise en place d'un coffre-fort numérique mutualisé permet de garantir l'intégrité, la confidentialité, l'authenticité et la traçabilité des documents grâce à un espace sécurisé, accessible en ligne, avec authentification forte et hébergement souverain. Cette solution réduit les risques de perte, de vol ou de détérioration des documents, tout en facilitant l'accès aux agents et aux administrations à tout moment et depuis n'importe quel appareil.

La mutualisation du service au sein de Somme Numérique permet d'optimiser les coûts, la maintenance et le support, assurant ainsi une meilleure qualité et une continuité de service aux collectivités adhérentes.

La présente consultation a été passée dans le cadre de la mutualisation avec le syndicat mixte la Fibre numérique 5962. La solution retenue conjointement est MyCecurity.com.

Le syndicat mixte va installer la solution pour les besoins de ses propres agents, permettant de tester déjà la procédure administrative et technique.

Le Président propose au Comité syndical d'approuver la nouvelle offre de service mutualisée pour la déployer auprès des communes et établissements publics de notre territoire de compétence.

Elle serait ainsi intégrée dans la grille de tarifs générale du syndicat mixte :

Somme Numérique

Services	Tarifs membres	Tarifs non membres	PRECISIONS PRESTATION ET FACTURATION
9 - Coffre-fort numérique des documents RH - Dématérialisation des bulletins de paie			
Installation de l'instance, accompagnement, formation paramétrage, procédure administrative, kit de communication aux agents, création de masque fiche de paie	125,00	150,00	Frais d'accès au service
Déploiement effectif de la solution - envoi des codes de connexion aux agents	0,32	0,35	coût initial par agent / 1 courrier postal envoyé
Coffre-fort employeur - abonnement annuel	65,00	70,00	Contribution annuelle
Formation gestionnaires RH	500,00	550,00	jusqu'à 6 personnes pour une même entité
Contribution par agent	10,00	12,00	Contribution annuelle pour l'envoi de 24 documents
Tarification au-delà de 24 documents / an	0,50	0,55	Contribution annuelle
Gestion des refus de dématérialisation			envoi postal au tarif en vigueur
Reprise de l'historique et autres besoins spécifiques			sur devis

Afin de favoriser le déploiement de ce service dans les communes de moins de 2000 habitants, le Président propose de l'intégrer au pack Mairie connectée, avec un tarif d'installation plus intéressant.

Services	Tarifs membres	Tarifs non membres	PRECISIONS PRESTATION ET FACTURATION
8 - Mairie connectée			
Installation de l'instance Coffre-fort RH, accompagnement, formation, paramétrage, procédure administrative, kit de communication aux agents, création de masque fiche de paie	50,00	60,00	Frais d'accès à l'installation
Abonnement Socle numérique V3 commune < 1000 habitants	400,00	420,00	Souscription et renouvellement 2026 - Contribution annuelle - Non membres = communes 80 de la cc Blangy
Abonnement Socle numérique V3 de 1001 à 2000 habitants	500,00	520,00	Souscription et renouvellement 2026 - Contribution annuelle - Non membres = communes 80 de la cc Blangy

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver la création de l'offre de service mutualisée « Coffre-fort numérique RH » destinée à dématérialiser les bulletins de paie, ainsi que sécuriser la conservation, la gestion et l'accès aux documents administratifs des agents.

Adoptée à l'unanimité

10. Crédit d'un emploi permanent d'Administrateur systèmes et réseaux

Le Président propose au Comité syndical la création d'un emploi permanent d'administrateur systèmes et réseaux afin de répondre aux besoins croissants de gestion, sécurisation et maintenance des systèmes informatiques. Comme exprimé dans le cadre du Débat d'orientations budgétaires 2026, le syndicat mixte doit renforcer ses moyens et compétences internes pour faire face aux besoins croissants de fourniture de services numériques, au contexte réglementaire de la directive NIS2, mais également aux contraintes de sécurité informatique. Ce poste est donc essentiel pour garantir la continuité et la fiabilité des services numériques fournis, avec une expertise technique adaptée à l'évolution rapide des technologies et aux exigences de cybersécurité, en adéquation avec les missions stratégiques de Somme Numérique.

Cet emploi fait partie des besoins identifiés dans le projet d'internalisation de l'infogérance du syndicat mixte, dont le marché arrive à échéance au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver la création à compter du 1er février 2026 d'un emploi permanent à temps complet d'Administrateur systèmes et réseaux.

Adoptée à l'unanimité

11. Création d'un emploi permanent de Technicien data center et connectivité

Le Président propose au Comité syndical la création d'un emploi permanent de Technicien data center et connectivité, chargé du suivi de l'environnement technique du centre de données du syndicat mixte et des projets de connectivité des sites publics. Cette création vise à assurer une supervision technique renforcée, la maintenance proactive et la résolution rapide des incidents, garantissant ainsi la performance, la disponibilité et la sécurité des infrastructures réseaux physiques, vitales pour le bon fonctionnement des services publics numériques sur l'ensemble du territoire.

Cet emploi fait partie des besoins identifiés dans le projet d'internalisation de l'infogérance du syndicat mixte, dont le marché arrive à échéance au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver la création à compter du 1er février 2026 d'un emploi permanent à temps complet de technicien data center et connectivité.

Adoptée à l'unanimité

12. Création d'un emploi permanent de Technicien support

Le Président propose au Comité syndical la création d'un emploi permanent de Technicien support pour assurer l'assistance de 1^{er} niveau et l'orientation des demandes vers les services opérationnels. Ce poste est justifié par la nécessité d'améliorer l'accueil, la gestion et le traitement initial des demandes des utilisateurs, permettant ainsi une réponse rapide et efficace tout en facilitant l'escalade technique vers les équipes spécialisées. Cette fonction est stratégique pour optimiser la qualité du support et la satisfaction des usagers des services de Somme Numérique.

Cet emploi fait partie des besoins identifiés dans le projet d'internalisation de l'infogérance du syndicat mixte, dont le marché arrive à échéance au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver la création à compter du 1er février 2026 d'un emploi permanent à temps complet de technicien support.

Adoptée à l'unanimité

13. Création d'un emploi permanent de Technicien support

Le Président propose au Comité syndical la création d'un emploi permanent de Technicien support pour assurer l'assistance de 1^{er} niveau et l'orientation des demandes vers les services opérationnels. Ce poste est justifié par la nécessité d'améliorer l'accueil, la gestion et le traitement initial des demandes des utilisateurs, permettant ainsi une réponse rapide et efficace tout en facilitant l'escalade technique vers les équipes spécialisées. Cette fonction est stratégique pour optimiser la qualité du support et la satisfaction des usagers des services de Somme Numérique.

Cet emploi fait partie des besoins identifiés dans le projet d'internalisation de l'infogérance du syndicat mixte, dont le marché arrive à échéance au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver la création à compter du 1er février 2026 d'un emploi permanent à temps complet de technicien support.

Adoptée à l'unanimité

14. Création d'un emploi permanent d'Administrateur fonctionnel

Le Président propose au Comité syndical la création d'un emploi permanent d'administrateur fonctionnel, permettant d'assurer un support technique des outils d'administration électronique et de développement d'applicatifs. Ce poste est fondamental pour piloter, paramétriser et accompagner les utilisateurs des solutions déployées, assurant une exploitation optimale des outils numériques en conformité avec les normes réglementaires et les besoins métier, tout en garantissant la cohérence et la qualité des processus administratifs numériques.

Ce poste vient renforcer la gestion de projets sur le pôle administration électronique, pour une meilleure gestion des changements, maîtrise des systèmes et faire face au volume de services à déployer auprès des collectivités et à maintenir dans la durée.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver la création à compter du 1er février 2026 d'un emploi permanent à temps complet d'Administrateur fonctionnel.

Adoptée à l'unanimité

15. Création d'un emploi permanent de Chargé de projets usages numériques

Le Président propose au Comité syndical la création d'un emploi permanent de Chargé de projet usages numériques. Cette fonction est nécessaire pour conduire la transformation numérique du territoire, en pilotant des projets innovants, facilitant l'appropriation des outils par les agents et partenaires, et en valorisant les usages numériques au service de l'efficacité, de la proximité et de l'accessibilité des services publics.

Ce poste vient renforcer la gestion de projets transversale, pour faire face à la technicité des services à déployer auprès des collectivités, notamment dans l'accompagnement préalable aux migrations, l'interface avec les opérateurs de services, à la gestion de l'environnement télécoms, le déploiement de la téléphonie sur IP ...

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver la création à compter du 1er février 2026 d'un emploi permanent à temps complet de Chargé de projets usages numériques.

Adoptée à l'unanimité

16. Reconnaissance de Somme Numérique comme entité essentielle au sens de la directive (UE) 2022/2555 dite NIS 2

La directive NIS 2 définit les entités essentielles comme celles dont une perturbation pourrait avoir un impact significatif sur la sécurité publique, économique ou sociétale, notamment dans les secteurs des réseaux de communications électroniques listés à l'annexe I.

Somme Numérique, en tant que syndicat mixte chargé du déploiement et de l'exploitation du réseau public de communications électroniques à très haut débit, relève des secteurs critiques visés par l'annexe I de la directive NIS 2. Une interruption des services fournis par Somme Numérique entraînerait un risque

systémique pour les services publics, les entreprises et les citoyens du territoire de la Somme, justifiant sa qualification d'entité essentielle.

Dans ce contexte, le Président propose au Comité syndical d'acter le positionnement de Somme Numérique comme « entité essentielle », afin de conforter le syndicat mixte dans son environnement et de se conformer à la réalité de son activité.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident de reconnaître que le Syndicat mixte Somme Numérique remplit les critères d'une entité essentielle au sens de l'article 3 de la directive NIS 2, en raison de son rôle critique dans la fourniture de services de communications électroniques essentiels.

Adoptée à l'unanimité

Information du Président

1. Délibérations du Bureau en date du 16/12/2025

Convention cadre pour la réalisation de travaux visant à la pose de génie civil de télécommunications conjointement à des travaux d'extension du réseau public de distribution d'électricité (RPD) entre Somme Numérique et Territoire d'Energie 80

Adoptée à l'unanimité

Liste des délibérations examinées par le Comité syndical

- Budget principal – cotisations syndicales 2026 **Adoptée à l'unanimité**
- Déploiement du réseau de fibre optique public – participation des membres au remboursement des échéances d'emprunt 2026 **Adoptée à l'unanimité**
- Approbation du schéma de résilience des infrastructures numériques et Autorisation de Programme **Adoptée à l'unanimité**
- Grille tarifaire des services mutualisés 2026 **Adoptée à l'unanimité**
- Contribution ENT de l'année scolaire 2025-2026 **Adoptée à l'unanimité**
- Offre tarifaire du service mutualisé des formations « Aidant Numérique » et « Aidant Connect » **Adoptée à l'unanimité**
- Contributions réseau – grille de tarifs **Adoptée à l'unanimité**
- Budget primitif 2026 **Adoptée à l'unanimité**
- Création d'une offre de services mutualisée pour la gestion sécurisée des documents agents et sa charte associée. **Adoptée à l'unanimité**
- Création d'un emploi permanent d'Administrateur systèmes et réseaux **Adoptée à l'unanimité**
- Création d'un emploi permanent de Technicien data center et connectivité **Adoptée à l'unanimité**
- Création d'un emploi permanent de Technicien support **Adoptée à l'unanimité**
- Création d'un emploi permanent de Technicien support **Adoptée à l'unanimité**
- Création d'un emploi permanent d'Administrateur fonctionnel **Adoptée à l'unanimité**
- Création d'un emploi permanent de Chargé de projets usages numériques **Adoptée à l'unanimité**
- Reconnaissance de Somme Numérique comme entité essentielle au sens de la directive (UE) 2022/2555 dite NIS 2 **Adoptée à l'unanimité**

Les sujets de l'ordre de du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h00.